

N/REF : 17/08/2026 14H36 C:024875 I:37394
V/REF : bdce262868
V/Email reçu le Lundi 17/08/2026 a 14H36

GERIMM

27 BOULEVARD DES ALPES
38240 MEYLAN

IMMEUBLE : VILL'AGNELAS
19 CHEMIN DE L'AGNELAS
38700 LA TRONCHE

St Martin-H, le 21 Aout 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 17 AGNELAS LA TRONCHE VILL'AGNELAS
M MONTMASSON 06 62 21 63 45

MOTIF : INTERVENIR POUR POMPE DE RELEVAGE EP DANS LOCAL POUBELLE B C D
NE SE DECLENCHE PAS LORSQUE LA CUVE SE REMPLIT
DYSFONCTIONNEMENT DU FLOTTEUR

Donneur d'ordre : M. E ADJONIK

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 21/08/2026 A 08H45:
INTERVENTION DEPUIS LE LOCAL POUBELLE
CONTRÔLE DE L'INSTALLATION
OUVERTURE DU TABLEAU ÉLECTRIQUE
LORSQU'ON ARRETE LA POMPE ET QU'ON REMET EN ROUTE ELLE REDÉMARRE.
LE PROBLEME VIENT DE L'AUTOMATE QUI DÉTECTE UNE INTENSITÉ SUPÉRIEURE AU RÉGLAGE INITIAL DE LA POMPE.
CECI ENTRAÎNE UNE COUPURE DE LA POMPE QUI FAIT UN BRUIT DE ROULEMENT ET FORCE PLUS QUE LA NORMALE
REMISE EN ROUTE NORMALE DE L'INSTALLATION
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : AH COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 21/08/26 A 17H54 EVAN@GERIMM.FR

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer

L'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,41	29,41
1,50	H.Ouvrier Electromécanicien le 21/08	1	75,29	112,93
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise(s) en oeuvre véhicule spécialisé	1	40,63	40,63
TOTAL H.T.				182,97
T.V.A. a 10,00%				18,29
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>201,26</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN